

TITRE V.

DES DIVERS EMPLOIS DU FER FORGÉ ET TRÉFILÉ,

DE LA FONTE ET DE LA TÔLE

DANS LA CONSTRUCTION DES COMBLES DE THÉÂTRES, DES CHENAUX DE TOITURES
ET DES GRANDES SERRÉS CHAUDES.

CHAPITRE PREMIER.

De tous les édifices publics consacrés, soit à la réunion de grandes masses d'individus, soit à renfermer, comme collections, ces tributs inappréciables des sciences, des arts et de l'industrie, tels que nos bibliothèques, nos musées, nos conservatoires des arts et métiers, nos archives (1), etc., etc., les théâtres sont ceux qui, par leur destination toute exceptionnelle, demandent à être construits selon des combinaisons particulières et à l'aide d'éléments sur lesquels, pour la plupart, les sinistres ne puissent avoir, pour ainsi dire, aucune prise.

Ces vastes localités qui, dans des moments donnés, contiennent un nombreux public, ne sont-elles pas en effet plus exposées que toute autre à être consumées, pour ainsi dire en un clin d'œil, tant par les effets multipliés de lumière accidentelle, distribués dans toutes les parties de leur enceinte, que par les incendies figurés volontaires, pour ajouter à l'illusion scénique? combien, du reste, afin de justifier ce que nous

(1) Les nouvelles constructions du dépôt général des archives du royaume viennent d'être érigées d'après un système aussi incombustible que possible. Les façades sont en *Pierre*, les planchers sont en *poteries*, et les combles en *fer*; toute éventualité d'incendie doit donc être désormais limitée à une action très-restreinte, car le feu ne pourrait jamais communiquer d'un étage à un autre.

venons de dire, pourrions-nous citer d'exemples de pareils événements qui ont anéanti avec la promptitude de l'éclair la plus grande partie des anciens théâtres de la capitale.

C'est donc avec grande raison que les architectes appelés à diriger les constructions des nouveaux théâtres de Paris, ont substitué le système exclusif du *fer* et de la *fonte* à celui de la charpente en *bois* qui était autrefois la partie dominante de ces sortes d'édifices.

Secondés dans cette tâche toute méritante par l'influence et l'action puissante de l'autorité, les constructeurs sont enfin parvenus à ce beau résultat: que si le feu peut encore aujourd'hui s'emparer de certains éléments dont, par rapport aux lois de l'acoustique, on ne peut changer la nature essentiellement combustible, tels que les dispositions de la salle et de la scène, le sinistre se trouve au moins confiné dans des limites très-bornées, et son action destructive n'a plus dès lors aucune prise sur les parties qui constituent le monument proprement dit.

Qu'on nous permette cependant, à raison des recherches que nous avons faites sur les *théâtres* (1),

(1) Du grec *θεατρον* (théatron), dérivé de *θεαομαι* (theomai), regarder: lieu d'où l'on regarde.